



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 87/2026**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 27 avril 2026**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 21 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 64

Nombre de conseillers absents : 13

Nombre de votants : 74

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au Forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE , Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BASCLE Charles, BAYART Sébastien, BERGONZI Margaux, BERTRAND Pascale, BETTON Thomas, BORDES Pascale, BOUIS Caroline, BROCHE Jérôme, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DANIEL Georges, DAUDE Denis, DEY Christine, DI-ROLLO Ludovic, DUCROS Bernard, EISELE Michel, ESQUER Olivier, EUTEDJIAN Claudine, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIANNOTTI Jean-Marc, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HAGEAUX Audrey, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LAURENS Jean-Marie, LEFRANC Sarah, LIANES Pédro, MARCELLIN stephane, MARQUES Léopoldina, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MORELLI Jean-Louis, MOSSAND Guillaume, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, PALISSE Patrick, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, PRAT Patrice, RIEU José, ROBELET Olivier, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, ROUX Olivier, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SERRE Christophe, TEDESCHI Marie-Laure, TRICHOT Benoît, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

**Absents/Procurations :** BAGUR Marie-Laure (procuration à CARMINATI Jérôme), BIALLET David (procuration à SERRE Christophe), BODI Trinité, CALLEJON Gaétan (procuration à MORELLI Jean-Louis), COSTA Ludivine (procuration à DEY Chistine), COUSTON Maxime, FRENEIX Marie-Laure (procuration à AUGUSTIN Philippe), LORIC Karima, MAHLER Fred (procuration à CASTOR Raphael), PARADIS Gislaine (procuration à BOUIS Caroline), RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah (procuration à EUTEDJIAN Claudine), SEGAL Valère (procuration à GOURRET Patrice), CORBA Sébastien (procuration à NADAL Laurent)

**Secrétaire de Séance :** Guy AUBANEL

**OBJET : Désignation des représentants pour les collèges et lycées de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-33 relatif à la désignation de membres du Conseil municipal au sein d'organismes extérieurs, ainsi que son article L.2121-21 relatif aux modes de scrutins ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-1 prévoyant que les dispositions du chapitre Ier du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au fonctionnement du Conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien ;

Vu les dispositions relatives à la représentation des établissements publics de coopération intercommunale au sein des conseils d'administration des collèges et lycées publics ;

Considérant que suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient, pour la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, de désigner ses nouveaux représentants au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations au sein d'organismes extérieurs, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin, et peut procéder à main levée,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien dispose de sièges au sein des conseils d'administration des collèges et lycées publics situés sur son territoire, notamment à Bagnols-sur-Cèze et à Pont-Saint-Esprit ;

Considérant qu'il a été procédé à un appel de candidatures pour désigner des représentants au sein de ces organismes extérieurs,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;**

- De ne pas procéder au scrutin secret pour désigner des représentants de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien au sein des conseils d'administration des établissements ci-après désignés, à l'unanimité,
- De procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien au sein des conseils d'administration des établissements suivants :

<b>Etablissement</b>	<b>Titulaire</b>
Collège George Ville	<b>Hélène CHENIVESSE</b>
Collège du Bosquet	<b>Caroline BOUIS</b>
Collège Bernard de Ventadour	<b>Benoit TRICHOT</b>
Collège Gérard Philippe	<b>Laurent NADAL</b>
Lycée Albert Einstein	<b>Christine MUCCIO</b>

- De préciser que cette désignation est valable pour la durée du mandat communautaire 2026-2032,
- D'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 27 avril 2026.

**Le Président**  
**Christophe SERRE**

**Le Secrétaire de Séance**

